

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M. 9570 - BRIDGEPOINT / LATOUR / PRIMONIAL

SECTION 1.2

Description de la concentration

La transaction envisagée consiste au passage d'un contrôle exclusif à un contrôle conjoint des sociétés du groupe Primonial par Bridgepoint et Latour Capital.

Bridgepoint est une société indépendante de capital-investissement;

Le Groupe Primonial est actif en France dans le domaine de la sélection, de la conception, de la gestion et du conseil en solutions d'épargne;

Latour capital est une société indépendante de capital-investissement.

La concentration fait l'objet d'une procédure simplifiée.